

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

Nombre de membres composant 33 le Conseil

Nombre de membres présents à 26 la séance

Nombre de membres représentés 4 Nombre de membres non 3 Le mercredi 11 décembre 2024 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS:

représentés

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Laura MANACH, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S):

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme TAGNON

Président de séance : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 24

RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2023

PREAMBULE - Monsieur Olivier DOSNE, Maire

Mes chers collègues,

Pour commencer, je tiens à vous rappeler que certaines informations contenues dans les rapports d'activité présentés sont soumises d'une part au secret des affaires et d'autre part à la réglementation sur la protection des données personnelles. Ces informations vous sont communiquées au titre de votre droit d'information en tant qu'élus. Il vous appartient de ne pas les diffuser.

En application des articles L. 1411-3 et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

nous avons été rendus destinataires des rapports d'activité pour 2021 de nos délégataires, des syndicats intercommunaux auxquels la commune est adhérente qui sont qualifiés d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale ainsi que des syndicats mixtes auxquels la commune est adhérente.

Vous avez pu prendre connaissance de ces rapports qui sont tous en ligne ainsi que de la note de synthèse qui explicite les faits marquants pour 2023 de chacun d'entre eux :

Gestion de la crèche Les Petits Chéris - société La Maison Bleue

Nous avons déjà évoqué les difficultés graves que nous rencontrons avec le délégataire La Maison Bleue spécialement depuis la rentrée 2024. S'il s'agit ici du rapport de l'année 2023, il nous semblait important de le rappeler en préambule.

Le multi-accueil Les Petits Chéris a ouvert le 2 janvier 2017. Sa gestion a été confiée par délégation de service public (DSP) à l'entreprise de crèche La Maison Bleue, pour une période allant du 2 janvier 2017 au 31 août 2023. Une procédure de renouvellement de la DSP a donc été lancée fin 2022. La Maison Bleue ayant formulé l'offre la mieux disante, elle a été retenue comme délégataire à compter du 1er septembre 2023, pour une nouvelle période de 5 ans.

La capacité d'accueil de cet établissement est de 37 enfants. Huit d'entre eux sont accueillis dans le cadre de « berceaux d'entreprises ». La crèche n'accueille contractuellement que des bébés joinvillais, même sur les places réservées aux entreprises. Les enfants bénéficient d'un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence, du lundi au vendredi de 8h à 19h30 (11h1/2 d'amplitude quotidienne). Au 31 décembre 2023, 94 % des enfants étaient accueillis dans le cadre d'un accueil régulier.

En 2023, la crèche a accueilli 65 enfants issus de 60 familles joinvillaises pour un taux d'occupation réel de 70 %. La participation familiale moyenne est de 2,78 €, pour une facture mensuelle moyenne de 459,85€.

Au 31 décembre 2023, le taux d'encadrement de la crèche est réglementaire mais traduit les difficultés de la profession à recruter. Les auxiliaires de puériculture et les éducatrices de jeunes enfants manquent cruellement sur le marché de l'emploi.

Établissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois

Composé de 90 élus issus des différentes communes, le Conseil de territoire se réunit tous les deux ou trois mois afin de délibérer sur les grands projets et orientations stratégiques du Territoire. Chaque commune dispose d'un nombre de conseillers de territoire proportionnel à sa population.

Au nombre de 6, les commissions thématiques examinent les dossiers inscrits à l'ordre du jour du Conseil de territoire dans leur domaine et peuvent proposer des modifications aux projets de délibérations ou encore formuler tout avis.

- Commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville
- Commission Développement économique et Emploi
- Commission Environnement, Eau et Assainissement
- Commission Transports, Mobilité
- Commission Finances, Administration Général
- Commission Culture, Sport, Tourisme

Au 31 décembre 2023, l'EPT emploie 328 agents.

Le rapport ci-joint présente une activité 2023 particulièrement dense.

Nous retiendrons pour Joinville-le-Pont, les travaux d'assainissement suivants :

■ Joinville-le-Pont

Avenue Gounod création d'un réseau d'eaux usées de 49.50 ml	211 732 €
réhabilitation du réseau d'eaux pluviales 76.90 ml	338 917 €
Avenue Marceau préation d'un réseau d'eaux usées de 48.80 ml	248 982 €
réhabilitation du réseau d'eaux pluviales 65.1 ml	248 982 €
Avenue de l'Etoile :mise en conformité d'un exutoire	89 203 €

Les actions en matière d'aménagement :

JOINVILLE LE PONT

POLE MUSEAL ET CULTUREL INTERCOMMUNAL (ex petit Robinson)

- ■3 juillet 2023 : Approbation par le Conseil de Territoire du lancement de la procédure de conception réalisation pour l'aménagement d'un pôle culturel touristique, muséal et de loisirs à rayonnement intercommunal 164 quai de Polangis.
- 19 octobre 2023 : réunion du Jury de candidature permettant de retenir trois candidats autorisés à déposer une offre.
- Poursuite en 2023 de l'écriture du Programme Technique Détaillé en vue du lancement de la phase offres.

SITE DE BAIGNADE



Dans le cadre des objectifs de baignabilité de la Marne, lancement des études sur l'aménagement d'un site de baignade dans la darse du port de Joinville.

Études pour l'adaptation de l'assainissement des bateaux dans le cadre de la dépollution de la Marne par phyto épuration et de l'extension du port de Joinville en aval.

RÉAMENAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHE DU 8 MAI 1945

- Études pour l'installation de sanitaires publics.
- Études pour la requalification de la place du marché en place publique végétalisée permettant d'accueillir le marché et réflexions sur la création d'un parking souterrain et avec végétalisation des espaces.

ILE FANAC

■ Études pour l'installation d'un monte-charge d'accès depuis le pont de Joinville.

Par ailleurs l'EPT a signé une convention avec la DIRIF relatif à la requalification de l'assainissement des autoroutes A4 et A86, sur l'intégralité du Territoire Paris Est Marne&Bois, depuis Villiers-sur-Marne à l'Est et Maisons-Alfort au Sud et jusqu'à Charenton-le-Pont. Les études qui ont été réalisées en 2022/2023 donnes lieu en ce moment à des travaux sur Joinville-le-Pont.

Enfin le 13 décembre 2023, le Conseil de territoire a approuvé le PLUI.

Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France

Né à l'aube du XXème siècle avec l'objectif principal d'assurer la distribution du gaz d'éclairage, dans la banlieue parisienne, le Sigeif est l'une des premières illustrations de l'intercommunalité. Interlocuteur de référence, le Sigeif représente et défend le service public de la distribution publique du gaz et de l'électricité en Île-de-France pour 5,7 millions d'habitants pour 189 collectivités d'Ile-de-France.

Joinville est adhérente pour le gaz (1ère adhésion : 31 décembre 1903 - 2ème adhésion : 13 février 1934). Le Syndicat veille à ce que le concessionnaire GRDF (Gaz Réseau Distribution France, filiale à 100% de GDF) s'acquitte des missions de service public qui lui sont confiées (continuité de fourniture, égalité de traitement des usagers, état technique des réseaux, qualité de l'énergie distribuée....).

Nous vous rappelons que les recettes de la concession proviennent essentiellement des factures d'acheminement des quantités de gaz livrées aux clients par les différents fournisseurs. Ces factures sont établies sur la base des tarifs calculés nationalement et publiés par les pouvoirs publics sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Les charges correspondent aux

charges liées à l'exploitation et à l'entretien des réseaux, essentiellement des charges de main d'œuvre et des achats de prestations. Le syndicat n'ayant aucune fiscalité propre, ses recettes proviennent des redevances versées par les concessionnaires.

Une synthèse du rapport annuel 2023 est joint à la présente délibération.

Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication

Créé en 1924, le SIPPEREC regroupe 119 adhérents pour le compte desquels il exerce quatre compétences. En effet, à la compétence fondatrice de l'électricité se sont ajoutées trois autres compétences optionnelles (énergie renouvelable, réseaux et services numériques, infrastructure de recharge pour véhicules électriques). Le syndicat s'est par ailleurs transformé en Syndicat Mixte ouvert permettant l'adhésion de tous types de collectivité.

Joinville-le-Pont est adhérente à la compétence électricité et depuis fin 2014 à la compétence réseaux et services numériques.

Nous rappelons que le SIPPEREC ne perçoit pas de recettes fiscales, et les villes adhérentes n'apportent pas de cotisation. Les prestations spécifiques (groupements de commandes, conventions...) sont rémunérées par les bénéficiaires. La plus grande partie des ressources du syndicat provient des contrats de concessions. En ce qui concerne EDF-ERDF, il s'agit du versement de redevances.

Le syndicat gère principalement la délégation de service public de la distribution d'électricité (ERDF, filiale à 100% d'EDF), mais aussi : l'appui à l'action sociale des CCAS pour l'accès à l'électricité, le subventionnement des travaux liés à l'électricité dans les communes, la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux de distribution électrique, la gestion de parcs d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore, le développement des énergies renouvelables, (photovoltaïque), le contrôle de la taxe d'électricité, la gestion de l'électricité et la maîtrise des consommations des collectivités.

Il s'agit de la 1ère concession de France pour 84 collectivités représentant 5% de la consommation électrique française, 2 millions de points de livraison.

La réorganisation des activités d'EDF a conduit à la création d'une structure distincte au 1er janvier 2008 dévolue aux seules activités de distribution (ERDF devenu ENEDIS). En conséquence, la concession doit désormais distinguer deux compétences assurées par deux concessionnaires : le service public de distribution confié à ENEDIS et le service

public de fourniture aux tarifs réglementés confié à EDF.

Le rapport joint à la présente délibération détaille les actions du syndicat pour l'année 2023. On portera une attention particulière au chapitre II relatif à la compétence électricité.

SAVM (Syndicat Autolib' Velib' Métropole)

Au 31 décembre 2023, le Syndicat Autolib' Velib' Métropole (SAVM) compte 91 adhérents :

- · 84 communes,
- 3 établissements publics territoriaux (EPT) représentant 15 communes (2 communes ayant l'option Velib'),
- 2 départements (Hauts-de-Seine et Val-de-Marne),
- la Région Île-de-France,
- · la Métropole du Grand Paris.

Dans le rapport joint vous trouverez les principaux chiffres d'activité du syndicat et des éléments sur le contentieux pendant depuis la fin du service Autolib.

Vous trouverez aussi les chiffres d'exploitations sur Joinville

Le bilan démographique 2022 publié par l'Insee le 17 janvier 2023 montre un ralentissement de la croissance de la population française. Le nombre des naissances a atteint un point bas historique tandis que le nombre de décès reste élevé depuis 2020.

Au 1er janvier 2023, la France compte 68,0 millions d'habitants (65,8 millions en France métropolitaine et 2,2 millions dans les cinq départements d'outre-mer). En 2022, la population a augmenté de 0,3% (comme en 2020 et en 2021) alors qu'elle augmentait de 0,4% par an de 2014 à 2019.

Dans le même temps, 667 000 personnes sont décédées en France en 2022. C'est 5 000 personnes de plus qu'en 2021, 2 000 de moins qu'en 2020, année marquée par l'épidémie de Covid-19, et 54 000 de plus qu'en 2019. Cette hausse notable entre 2019 et 2022 est due au vieillissement et à la hausse de la population (générations du baby boom) mais aussi à la poursuite de la pandémie de Covid-19 et aux canicules de l'été 2022.

DES POMPES FUNÉBRES

Convois funéraires assurés par le délégataire OGF (enseigne commerciale PFG) :

4966 obsèques contre 4923 en 2021,

dont:

- 1566 au tarif forfaitaire négocié par le SIFUREP (898 familles ont bénéficié du forfait inhumation, 668 familles ont bénéficié du forfait crémation),
- 310 obsèques de personnes sans ressources,
- · 179 obsèques d'enfants de moins de 1 an.

Crémations et Admissions assurées par les différents délégataires du SIFUREP :

Les 5 crématoriums gérés ont réalisé plus de 9207 crémations Les 2 chambres funéraires ont totalisé 2354 admissions des deux stations Velib. C'est l'occasion de souligner ici que la réimplantation de la station de la gare est imminente rue E. Moutiers.

Le Syndicat intercommunal cimetière crématorium Valenton

Rapport non transmis à ce jour.

Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)

Le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne a été créé en 1905. Devenu syndicat mixte, il a pour objet, l'organisation, la gestion et la contrôle du service public funéraire, sur le territoire d'Île-de-France, au lieu et place des communes et des établissements publics de coopération intercommunale adhérents. On compte 108 adhérents.

Le SIFUREP gère et contrôle 8 contrats de délégation de service public :

- le contrat de délégation du service extérieur des pompes funèbres attribué à la société OGF au 1^{er} janvier 2019;
- les contrats de construction et d'exploitation de cinq crématoriums ;
- les contrats de rénovation et d'exploitation de deux chambres funéraires.

Les familles peuvent bénéficier de tarifs négociés en moyenne inférieur de 8 % aux tarifs généraux pratiqués par les organismes privés.

Par ailleurs la commission « Consultative des Services Publics Locaux » (CCSPL) a été saisie pour les rapports suivants :

• Exploitation de la crèche Les Petits Chéris par la société La Maison bleue.

Je vous demande donc de bien vouloir prendre acte de ces rapports.

Principaux textes réglementaires	- articles L. 1411-3, L. 5210-1-1A, L. 5211-39, L. 5219-2 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Principaux documents de référence	- rapports d'activité 2023 des délégataires, de syndicats mixtes et des EPCI auxquels la commune est adhérente	

A reçu un avis favorable en Commission Transition écologique, Urbanisme et Mobilité du 03/12/2024

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1er: Prend acte des rapports d'activité 2023 :

- ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE ET BOIS (EPT PEMB)
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (S.I.G.E.I.F.)
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C.)
- SYNDICAT AUTOLIB VELIB METROPOLE (S.A.V.M.)
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DE LA RÉGION PARISIENNE POUR LE SERVICE FUNÉRAIRE (S.I.F.U.R.E.P.)

Article 2 : Ne prend pas acte du rapport d'activité 2023 :

CRÈCHE DES PETITS CHÉRIS - SOCIÉTÉ LA MAISON BLEUE

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Monsieur Jerôme TAGNON

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

1 6 DEC. 20/24

Publiée sous format électronique le:

Télétransmise au contrôle de légalité le : 1 6 DEC, 2014 Joinville-le-Pont le